

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Résumé de rencontre de la réunion du Comité CSÉHDAA tenue le 7 juin 2021 en visioconférence avec la plateforme Microsoft Teams.

Sont présents :

- | | |
|------------------------------|--|
| • Madame Pascale Fournier | Membre parent |
| • Madame Marilyne Morin | Membre parent |
| • Madame Mélanie Valiquette | Membre parent |
| • Madame Nathalie Huchette | Direction d'école |
| • Madame Catherine Camerlain | Personnel enseignant |
| • Madame Mylène Patino | Personnel enseignant |
| • Madame Marjolaine Farmer | Personnel professionnel |
| • Madame Cindy Dubuc | Représentante de la direction générale |
| • Madame Jessica Martineau | Secrétaire |

Sont absents :

- | | |
|----------------------------|----------------------|
| • Madame Dominique Auger | Organisme extérieur |
| • Monsieur David Bordeleau | Membre parent |
| • Madame Chantale Forgues | Membre parent |
| • Madame Cindy Rossignol | Membre parent |
| • Madame Vanessa Verret | Membre parent |
| • Monsieur Dany L'Abbée | Personnel de soutien |

Assistent également à cette séance :

- | | |
|---------------------------|---------------|
| • Madame Mélanie Beaudoin | Public parent |
|---------------------------|---------------|

1 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

En l'absence de la présidente, madame Cindy Dubuc procède à l'animation de la rencontre, et ce malgré que le quorum ne soit pas atteint.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour n'a pas été adopté puisque le quorum n'est pas atteint.

1. Constatation du quorum et ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du compte-rendu de la réunion du 12 avril 2021
4. Suivis
 - 4.1. Politique EHDAА révisée (avis)
5. Point d'information
 - 5.1. Néant
6. Point de décision
 - 6.1. Calendrier des réunions 2021-2022
 - 6.2. Fixer la date, le lieu et l'heure de l'assemblée générale
7. Correspondance
8. Parole au représentant du CCSEHDAA au Comité de parents
 - 8.1. Choix du représentant au Comité de parents
9. Parole aux membres
10. Parole au public
11. Levée de la séance

3 ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 12 AVRIL 2021

Le compte-rendu n'est pas adopté, car le quorum n'est pas atteint.

4 SUIVIS

4.1 Politique EHDAA révisée (avis)

Lors de la dernière réunion, nous avons convenu de faire une consultation par courriel pour pouvoir rédiger un avis concernant la *Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (ÉHDAA)*.

Puisque nous n'avons pas reçu de réponse et que nous croyons essentiel que le CCSEHDAA se prononce sur cette politique, nous avons convenu que madame Cindy Dubuc rédigera un avis favorable à la nouvelle politique EHDAA. Cet avis sera envoyé par courriel aux membres du CCSEHDAA et ils auront deux jours pour transmettre leur accord et commentaire.

5 POINT D'INFORMATION

Néant

6 POINT DE DÉCISION

6.1 Calendrier des réunions 2021-2022

Après discussion, nous avons convenu qu'un sondage serait envoyé aux membres pour recueillir leurs opinions concernant le calendrier 2021-2022.

6.2 Fixer la date, le lieu et l'heure de l'assemblée générale

Une question à ce sujet sera dans le sondage concernant le calendrier.

7 CORRESPONDANCE

Il n'y a pas eu de correspondance.

8 PAROLE AU REPRÉSENTANT DU CCSEHDAA AU COMITÉ DE PARENTS

Néant.

8.1 Choix du représentant au Comité de parents

Néant.

9 PAROLE AUX MEMBRES

Néant.

10 PAROLE DU PUBLIC

Un parent souhaite avoir des éclaircissements concernant la répartition des orthophonistes dans les écoles en début et en cours d'année scolaire ainsi que l'utilisation des sommes lors du non-remplacement du professionnel.

Madame Cindy Dubuc confirme la pénurie de personnel actuelle et les difficultés à combler les postes et les remplacements. Elle explique aussi que le service des ressources humaines travaille au recrutement de nouveaux professionnels en vue de l'affectation pour la prochaine année scolaire. Elle termine en expliquant davantage le modèle de répartition des orthophonistes et le rôle de l'équipe-école dans le choix de l'utilisation des sommes lors d'un non-comblement.

Madame Nathalie Huchette, directrice d'école, précise que c'est à l'équipe-école de décider comment elle utilise le montant octroyé. Il n'y a pas d'obligation de l'utiliser pour des évaluations ou bien pour des suivis avec les élèves.

11 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19h50, la séance est levée.

La prochaine rencontre aura lieu le 13 septembre 2021 en visioconférence avec la plateforme Teams, à 19 h 15.

Jessica Martineau
Secrétaire

Cindy Rossignol
Présidente du CCSEHDAA